



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 18 août 2025 à 19h, à la salle du
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

ABSENT :

M. Tony Côté, conseiller district #4

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2.4 Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2.5 Projet de fusion municipale

3. Résolutions

3.1 Mandat à Me Jean-Sébastien Bergeron pour agir à titre de procureur pour la municipalité dans le litige concernant le MTT Manufacturier inc.

3.2 Travaux de construction du développement domiciliaire du 175e - Approbation des directives de changement #1, #5, #7, #8 et #9

3.3 Travaux municipaux pour le développement résidentiel du 175e - Paiement du décompte N° 4

3.4 Sécurité routière - Fourniture et livraison d'un radar mobile de vitesse

3.5 Travaux de mise aux normes de l'escalier du 244, rue Turgeon (services de garde)

8406-2025



3.6 Dépôt de la 78^{ième} liste des nouveaux arrivants

3.7 Fermeture temporaire du centre de services de la Caisse Desjardins de Saint-Bruno

4. Correspondance

4.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Réponse à la demande de reclassification de la route de la Montagne située à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

5. Loisirs et culture

5.1 Motion de félicitations - Tournoi de balles des Weetouches

5.2 Motion de félicitations - Club de vélo Cyclone d'Alma

6. Urbanisme

6.1 Deuxième projet de règlement 582-2025 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur

6.2 Abrogation de la résolution 8297-2025 relativement à la signature d'une servitude Hydro-Québec

6.3 Servitude pour des lignes électriques en faveur d'Hydro-Québec (lot 6 590 696) - Autorisation de signature

7. Dons - Subventions - Invitations

7.1 Dons - Subventions - Invitations

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

9.1 Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

8407-2025

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

8408-2025

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.



2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

Aucun commentaire soulevé.

2.5 PROJET DE FUSION MUNICIPALE

Le projet de fusion de nos trois municipalités suit son cours et le comité travaille à la rédaction de la demande commune de regroupement.

La demande sera présentée bientôt à l'ensemble des conseillers des trois municipalités en réunion spéciale. Suivront les autres étapes officielles menant à l'approbation de la demande.

Nous tenons à vous rappeler qu'aucune étape officielle du projet ne se réalise sans que le citoyen soit informé. Afin de toujours obtenir la bonne information sur le projet de fusion municipale, nous vous rappelons cependant que l'information officielle est celle diffusée via les canaux d'informations de votre municipalité, via notre site internet et notre page Facebook et par publipostage.

En tout temps, nous vous rappelons également que vous pouvez joindre la direction générale de votre municipalité pour toute question entourant le projet.

3. RÉOLUTIONS

3.1 MANDAT À ME JEAN-SÉBASTIEN BERGERON POUR AGIR À TITRE DE PROCUREUR POUR LA MUNICIPALITÉ DANS LE LITIGE CONCERNANT LE MTT MANUFACTURIER INC.

8409-2025

Considérant que le GRTMLV avait négocié une entente de commandite avec le *Groupe LAR* pour l'acquisition d'un véhicule MTT 154-2023, incluant les équipements, pour un montant de 44 249,10 \$ taxes incluses, afin d'améliorer ses interventions en montagne;

Considérant que, lors de la négociation du bail emphytéotique avec la CMSQ, la compagnie a signifié qu'elle ne maintiendrait pas cette entente de commandite, estimant que le véhicule MTT n'était pas requis pour ses opérations et que les conditions de l'entente étaient trop généreuses;

Considérant que la municipalité s'était alors engagée à trouver un nouvel acquéreur pour le véhicule MTT et ses équipements et à verser au *Groupe LAR* le produit de la vente, soit 35 000 \$;

Considérant que *MTT Manufacturier inc.* avait accepté de reprendre le véhicule afin d'en effectuer l'entretien et d'utiliser son réseau de contacts pour faciliter la vente au montant de 35 000 \$;

Considérant que la vente du véhicule MTT a été effectuée conformément à l'entente verbale intervenue entre les parties;

Considérant que le manufacturier a utilisé le produit de la vente à des fins propres à son entreprise;

Considérant les nombreux échanges de courriels entre les deux parties et les promesses de paiement non respectées;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater un procureur afin d'intenter un recours judiciaire contre *MTT Manufacturier inc.* en vue de récupérer la somme de 35 000 \$ relative à la vente du véhicule MTT 154-2023.

D'assumer les frais juridiques associés à ce recours.

De verser au *Groupe LAR* le montant récupéré à l'issue du recours judiciaire.



De mandater la Sûreté du Québec si cette démarche ne permet pas d'obtenir le règlement souhaité.

3.2 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU 175E - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT #1, #5, #7, #8 ET #9

8410-2025

Considérant la résolution 8080-2024 pour l'adjudication du contrat de construction du développement domiciliaire du 175^e à l'entreprise 9197-2331 Québec inc. - Excavation Boulanger;

Considérant que les directives de changement #1, #5, #7, #8 et #9 concernent diverses modifications de nature technique et sont détaillées comme suit :

#	Description	Montant avant taxes
MT-01 Rév. 01 - Civil	Remplacement de l'argile non-réutilisable	Augmenté de 169 988,30 \$
MT-05 Rév. 00 - Civil	Remplacement de l'argile non-réutilisable	Augmenté de 9 158,43 \$
MT-07 Rév. 00 - Civil	Ajout vanne ch. 0+094 rue Turgeon	Augmenté de 6 430,61 \$
MT-08 Rév. 01 - Civil	Réaménagement rue Hudon et stationnement salle multifonctionnelle	Augmenté de 33 197,41 \$
MT-09 Rév. 00 - Civil	Divers menus travaux en chantier pour fins d'ajustement	Augmenté de 10 412,49 \$

Considérant que les directives de changement ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité ainsi que par la firme Magéco LMG, responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changement #1, #5, #7, #8 et #9 soumises par l'entreprise 9197-2331 Québec inc. - Excavation Boulanger.

Ces directives seront défrayées à même le fonds du règlement d'emprunt 573-2024.

3.3 TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU 175E - PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ N° 4

8411-2025

Considérant la résolution 8080-2024 relative à l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux municipaux dans le cadre du développement résidentiel du 175^e;

Considérant la recommandation de M. Jean-Sébastien Tremblay, ingénieur chez Mageco LMG Experts-Conseils en ingénierie et responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux réalisés et d'autoriser le paiement du décompte progressif n°4 au montant de 423 097,42 \$ taxes incluses, à l'entreprise 9197-2331 Québec inc. - Excavation Boulanger inc., incluant une retenue contractuelle de 10 % à titre de garantie d'exécution.

Ce paiement sera défrayé à même le règlement d'emprunt 573-2024.

3.4 SÉCURITÉ ROUTIÈRE - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN RADAR MOBILE DE VITESSE

8412-2025

Considérant la volonté du Conseil municipal de diminuer la vitesse des véhicules dans le noyau urbain et de sécuriser les rues;



Considérant que la soumission n° 84 979 de *Signal Services inc.*, datée du 16 avril 2024, pour l'achat d'un radar de vitesse au montant de 5 530,99 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission n° 84 979 de *Signal Services inc.*, datée du 16 avril 2024, pour l'achat d'un radar de vitesse au montant de 5 530,99 \$ taxes incluses.

D'assumer les frais à même le fonds général.

3.5 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ESCALIER DU 244, RUE TURGEON (SERVICES DE GARDE)

8413-2025

Considérant l'incident survenu le 9 avril 2025 dans les escaliers menant au 244, rue Turgeon;

Considérant que les opérations des deux services de garde situés dans cet immeuble requièrent un endroit pour ranger leur matériel, notamment les poussettes;

Considérant que la soumission no 2512 de *Construction et Plomberie JP Larouche et Fils*, datée du 9 juillet 2025, pour la modification des escaliers et l'ajout d'un rangement, au montant de 8 939,31 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission no 2512 de *Construction et Plomberie JP Larouche et fils*, datée du 9 juillet 2025, pour la modification des escaliers et l'ajout d'un rangement, au montant de 8 939,31 \$ taxes incluses.

D'assumer les frais à même le fonds général.

3.6 DÉPÔT DE LA 78IÈME LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

8414-2025

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Madame Cynthia Hamel-Kropf
Monsieur Maxime Butts-Tremblay

D'accepter la 78^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

3.7 FERMETURE TEMPORAIRE DU CENTRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BRUNO

8415-2025

Considérant que la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons a informé sa clientèle de la fermeture temporaire de son centre de services de Saint-Bruno afin de procéder à des analyses techniques et structurelles de son immeuble;

Considérant que le centre de services de Saint-Bruno est le siège social de la Caisse et qu'il dessert une forte proportion des membres d'Hébertville, d'Hébertville Station et de Saint-Bruno depuis la rationalisation de son réseau de distribution;

Considérant que le conseil d'administration de la Caisse analyse présentement toutes les options afin de déterminer les interventions requises;

Considérant l'importance stratégique du pôle de Saint-Bruno dans l'offre de services de Desjardins, incluant les axes de circulation routière régionale;

Considérant que les municipalités concernées effectuent toutes leurs opérations bancaires avec Desjardins;



Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons le maintien d'un centre à services complets sur le territoire de Saint-Bruno ou dans les municipalités avoisinantes.

D'utiliser le centre de services d'Hébertville au cours de la période de transition, afin de mettre en œuvre la solution retenue tout en maintenant une pleine offre de services sur le territoire.

De travailler en partenariat avec la Caisse afin de contribuer à la recherche de la meilleure solution, tant sur le plan logistique que financier, pour l'ensemble des citoyens des municipalités du secteur.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - RÉPONSE À LA DEMANDE DE RECLASSIFICATION DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE SITUÉE À MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Suite à la résolution d'appui 8345-2025 de la municipalité d'Hébertville en faveur de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix relativement à une demande de modification de la classification fonctionnelle de la route de la Montagne, le Ministère informe les partis qu'il ne peut acquiescer à la demande.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - TOURNOI DE BALLE DES WEETOUCHES

8416-2025

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De décerner une motion de félicitations au comité organisateur de la 23^e édition du tournoi de balle donnée des Weetouches.

L'évènement a su encore une fois rassembler la population faisant en sorte de faire rayonner la communauté.

5.2 MOTION DE FÉLICITATIONS - CLUB DE VÉLO CYCLONE D'ALMA

8417-2025

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De décerner une motion de félicitations au comité organisateur, bénévoles et à tous les participants de la compétition de vélo de montagne coupe Québec qui s'est tenue au Mont Lac-Vert les 16 et 17 août 2025.

Le succès et la qualité exceptionnelle de l'évènement présenté ont permis de faire rayonner la municipalité d'Hébertville et tous ses attraits.

6. URBANISME

6.1 DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 582-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

8418-2025

Ayant pour objet :

- D'agrandir la zone 44F à même une partie de la zone 47V;
- De permettre les usages tri familiaux isolés dans les zones 122R et 110R en plus des usages déjà autorisés.

Attendu que la municipalité d'Hébertville est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;



Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

Attendu que les plans de zonage actuel et projeté joints au présent deuxième projet de règlement en font partie intégrante à toutes les fins que de droit et qu'ils modifient les plans de zonage en vigueur;

Attendu que les feuillets de la grille des spécifications 4 et 5 de 6 joints au présent règlement en font partie intégrante à toutes les fins que de droit et qu'il modifie la grille des spécifications en vigueur;

Attendu que l'avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été donnés lors de la séance du 7 juillet 2025;

Attendu que l'assemblée publique de consultation a eu lieu le mercredi 23 juillet 2025, de 9h à 19h, à l'Hôtel de Ville, situé au 351, rue Turgeon et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De présenter le deuxième projet de règlement portant le numéro 582 2025 lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE (FEUILLET NO 1) AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 44F A MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 47V

Le feuillet 1 de 3 du plan de zonage est modifié pour agrandir la zone 44F à même une partie des limites de la zone 47V, tel qu'en font foi les croquis zonage actuel et projeté joints au présent règlement.

Les croquis zonage actuel et zonage projeté sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 MODIFICATION DES FEUILLETS 4 ET 5 DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS POUR PERMETTRE LES USAGES TRI FAMILIAUX ISOLÉS DANS LES ZONES 122R ET 110R

Les feuillets 4 et 5 de 6 de la grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage sont modifiés afin de permettre l'usage tri familial isolé dans les zones 122R et 110R en plus des usages déjà autorisés.

Les grilles des spécifications sont modifiées tel qu'ils apparaissent sur les grilles annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent premier projet de règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

6.2 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 8297-2025 RELATIVEMENT À LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC

8419-2025

Considérant la nécessité d'abroger la résolution 8297-2025 et ce en raison d'une erreur dans le lot identifié pour une servitude en faveur d'Hydro-Québec;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 8297-2025.



8420-2025

6.3 SERVITUDE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC (LOT 6 590 696) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant l'implantation de deux (2) nouvelles bornes de recharge électriques au 150, route d'Hébertville;

Considérant le plan de servitude d'Hydro-Québec no 2588S67764220N et l'entente no 1402-012_r01 pour l'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunications;

Considérant que l'ensemble des travaux sera sous l'entière responsabilité d'Hydro-Québec;

Considérant que la servitude demandée sera sur le lot 6 590 696, d'une superficie approximative de 13,5 m², d'une largeur de l'assiette de 1,5 mètres et que le tout sera validé au terrain par l'arpenteur lors de la description technique;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la signature de l'entente no 1402-012_r01 pour l'établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunications selon les plans de raccordement d'Hydro-Québec no 2588S67764220N.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

Aucun.

8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté à la rencontre suivante :

- Comité finances

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il n'a assisté à aucune rencontre.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté était absent.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté à la rencontre suivante :

- Comité finances

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté à la rencontre suivante :

- Conseil d'administration de l'Office d'habitation du Québec

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunion de la Commission des loisirs



- Soirée à la microbrasserie Bercée avec le groupe de musique Calorifère présentée par la Municipalité

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Conférence de presse pour la Coupe du Québec de vélo de montagne
- Remise des médailles pour la Coupe du Québec de vélo de montagne
- Suivi des dossiers avec la direction générale

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 MOTION DE SYMPATHIES

8421-2025

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les membres du conseil municipal témoignent leur sympathie à la famille de madame Lucie Lavoie dans le cadre du décès de madame Diane Girard.

10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

8422-2025

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 658 680,20 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Travaux de construction du nouveau développement domiciliaire du 175^e
- Construction des Appartements Delphine, la pionnière
- Litige concernant le *MTT Manufacturier inc.*
- Radar mobile pour la vitesse
- Fermeture temporaire du centre de services de la Caisse Desjardins de Saint-Bruno
- Dépenses encourues de la demande d'accès à l'information chez *SBL avocats*
- Dépenses d'essence au dépanneur *Le Campagnard*
- Dépenses pour le débarcadère au Lac-Kénogami

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h34.



MARC RICHARD
MAIRE



SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

